Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : Collège Robert BELTZ

Représenté par : M. José DIAS

Dossier suivi par : M. Yannick HOERTH, adjoint-gestionnaire (yannick.hoerth@ac-strasbourg.fr)

B – Objet du devis

Objet du devis : Contrôle périodique (triennal) des installations consommant de l'énergie thermique entre 0,4Mw et inférieure à 1Mw

C- date limite de dépôt

La demande de devis a été déposée sur le site de l'AJI le 31 01 2023

Date limite de dépôt des offres : 28/02/2023 à 00h, sur la plate-forme AJI ou par mail à l'adresse de l'adjoint gestionnaire (la date de dépôt faisant foi).

Chapitre II : REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Caractéristiques techniques

Le devis a pour finalité le contrôle périodique de l'efficacité énergétique des chaudières de puissance utile comprise entre 0,4Mw et inférieure à 1Mw (hors combustible solide).

Lieu d'intervention : Collège Robert BELTZ 18 route de Jungholtz 68360 Soultz

Vérifications de deux chaudières (situées dans le même local) : 727 et 426Kw

Combustible : gaz

Périodicité : triennale (1ère vérification dès 2023)

B. Critères à respecter

Le devis devra faire apparaitre les points et contrôles suivants (conformément aux décrets en vigueur) :

- Le calcul du rendement de la chaudière et le contrôle de conformité de ce rendement.
- L'existence et le bon fonctionnement des appareils de mesure et de contrôle.
- La vérification du bon état des installations destinées à la distribution de l'énergie thermique.
- La vérification de la tenue du livret de chaufferie.

Le technicien devra signer le registre de sécurité et un rapport devra être transmis au collège après chaque vérification.

L'accrédition **COFRAC ISO 17020** est **obligatoire.**

Le prix devra être en HT et TTC et couvrir la période 2023 à 2026. Merci d'indiquer s'il s'agit d'un paiement en une seule fois ou par année.

Dépôt de la facture uniquement sur chorus pro. Les informations utiles apparaitront sur le bon de commande transmis par le collège.

NB : Le détenteur du marché d'entretien annuel de la chaudière n'est pas habilité à candidater.

C. Critères de choix, priorité et pondération

Les dossiers seront examinés pour déterminer l'offre la mieux disante, sur la base des critères de pondération suivants :

1- Le prix	pondéré à 60 %	Il doit être affiché en HT et en TTC
2- la qualité de la prestation	pondérée à 20%	Contenu, organisation générale, etc…
3- le dossier	pondéré à 20 %	Qualité et clarté de l'offre, adéquation avec la demande, respect des critères, ...

Le prix doit impérativement comprendre l'ensemble de la prestation.

D. ***Coordonnées pour les demandes de renseignements et la transmission dématérialisée :***

M. yannick HOERTH, adjoint gestionnaire Tél. : 03 89 74 94 77
Fax : 03 89 74 19 45
Mail : yannick.hoerth@ac-strasbourg.fr

Attention : le collège ferme ses portes du 13 eu 24/02/2023

Une visite sur site est possible avant le 10/02/2023.

E. ***Variantes***

Le prestataire peut faire plusieurs propositions